



NON-PAIEMENT



FPS MINORÉ

si payé
dans les 36 h :

15 €
ZONE 1

8 €
ZONE 2

FPS

si vous ne payez
pas dans les 36 h :

20 €
ZONE 1

10 €
ZONE 2

DÉPASSEMENT DE DURÉE



< TEMPS MAX.

Exemple : **scénario 01**

En zone 1, à Pointe-à-Pitre, le temps maximum autorisé est de 4h. Mais vous avez occupé le stationnement au-delà des 4h autorisés. Toutefois, vous avez déjà réglé au parcmètre la somme de 3 € pour stationner 2 heures en zone 1 et que vous êtes contrôlé au-delà de ce temps, voici comment le FPS va s'appliquer :

si payé dans les 36h, **FPS minoré** s'appliquera :

15 €

- 3 € =

12 €

FPS MINORÉ

si payé au-delà de 36h, le FPS s'appliquera :

20 €

- 3 € =

17 €

FPS

--> **Au-delà de la limite du temps maximum autorisé :**



> TEMPS MAX.

Exemple : **scénario 2**

En zone 1, à Pointe-à-Pitre, le temps maximum autorisé est de 4h. Mais vous avez occupé le stationnement au-delà des 4h autorisés sans rien n'avoir payé au parcmètre, vous devrez régler, un forfait dit de «post stationnement» qui peut être majoré si vous ne payez pas dans les 36 h.

si payé
dans les 36 h :

15 €

FPS MINORÉ

si vous n'avez
rien payé :

20 €

FPS